



Délibération n° 109 / 2014

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Sylvie CINCON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Madame Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), M. René Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Danièle LACUBE (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), M. Fabien LE PRUNENNEC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à M. Daniel DELAUZE), M Rémi SIE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Approbation.**

*Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :*

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de répondre aux besoins de la Commune, il est envisagé de créer :

- un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (temps complet, catégorie C) ;
- un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (30/35<sup>ème</sup>, catégorie C).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce sur cette modification du tableau des effectifs ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le tableau des effectifs du personnel communal sera donc le suivant :

**Commune de PIGNAN (Hérault)****Délibération n° 109/2014****Objet Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Approbation.**

Grade ou emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Dont TNC
Directeur Général des services	A	1	0
Attaché principal	A	1	0
Attaché	A	1	0
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0
Animateur territorial	B	1	0
Chef de service de police municipale	B	1	0
Educateur territorial des activités physiques et sportives hors classe	B	1	0
Rédacteur chef	B	1	0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	10	0
Agent de maîtrise principal	C	4	0
Agent de maîtrise	C	2	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	1
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	2
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	24	3
Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	1
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3
Brigadier-chef principal	C	3	0
Gardien de police	C	1	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>83</b>	<b>11</b>

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 29


Votes : 29 (dont 8 pouvoirs)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,  
  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 9 décembre 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN